

Du treize mars deux mil douze, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la mairie le vingt deux mars deux mil douze.

Le Maire,

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2012

Le vingt deux mars deux mil douze à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Marcel Tournier, Maire.

Michel FLAMAND a été nommé secrétaire de séance.

Jean-Michel Arène absent a donné pouvoir à Jean-Claude Romatier.

Gilles Moreau absent a donné pouvoir à Serge Sirioud.

Le Maire ouvre la séance, il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de séance du Conseil du deux février deux mil douze. Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte rendu est approuvé par les conseillers présents ou représentés en début de séance.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Michel Flamand au nom de la Commission des Finances présente les comptes administratifs 2011.

Le Conseil Municipal adopte :

- le compte administratif 2011 du Budget Général à 14 voix pour
- le compte administratif 2011 du Budget Eau/Assainissement à 14 voix pour

La Commission CCAS adopte :

- le compte administratif 2011 du budget CCAS à 11 voix pour

Le Maire s'est retiré pendant le vote de ceux-ci.

Le Conseil Municipal approuve de même les comptes de gestion 2011 du comptable Budget Général et Budget Eau-Assainissement par 15 voix pour.

La Commission CCAS approuve le compte de gestion 2011 du comptable de la commune pour le Budget CCAS par 12 voix pour.

BUDGET GENERAL

Section Fonctionnement	Dépenses	608 417,12 €
	Recettes	1 016 291,08 €
	Excédent de clôture 2011	407 873,96 €
Section Investissement	Dépenses	611 072,34 €
	Recettes	322 936,33 €
	Déficit de clôture 2011	288 136,01 €
Résultat Global de Clôture		119 737,95 €

EAU/ASSAINISSEMENT

Section exploitation	Dépenses	151 139,79 €
	Recettes	262 729,50 €
	Excédent 2011	111 589,71 €
Section Investissement	Dépenses	463 715,10 €
	Recettes	287 474,21 €
	Déficit de clôture 2011	176 240,89 €
Résultat Global de Clôture		- 64 651,18 €

CCAS

Section Fonctionnement	Dépenses	9 889,35 €
	Recettes	14 890,82 €
Excédent global de Clôture		5 001,47 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs qui viennent d'être votés font apparaître :

<u>Budget général</u> :	excédent de fonctionnement :	407 873,96 €
	un déficit d'investissement :	288 136,01 €
	La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
	- en dépenses pour un montant de.....	170 200,00 €
	- en recettes pour un montant de.....	209 000,00 €
<u>Eau/Assainissement</u> :	excédent d'exploitation :	111 589,71 €
	excédent d'investissement :	176 240,89 €
	La section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser	
	- en dépenses pour un montant de.....	261 000,00 €
	- en recettes pour un montant de.....	430 500,00 €
<u>CCAS</u> :	excédent :	5 001,47 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter ces résultats :

<u>Budget Général</u> :		
	au compte 002 résultat fonctionnement reporté :	158 537,96 €
	au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :	249 336,00 €
<u>Eau/Assainissement</u> :		
	au compte 002 résultat d'exploitation reporté :	104 849,71 €
	au compte 1068 – excédent d'exploitation capitalisé :	6 740,00 €

Après avoir délibéré, la Commission CCAS à l'unanimité décide d'affecter ces résultats :

<u>CCAS</u> :		
	au compte 002 résultat fonctionnement reporté :	5 001,47 €

TAUX D'IMPOSITION 2012

Sur proposition de la Commission, le Conseil décide de modifier certains taux communaux comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,75 %
- Taxe du foncier bâti : 19,50 %
- Taxe du foncier non bâti inchangé : 51,92 %

BUDGETS PRIMITIFS 2012

Michel Flamand au nom de la Commission des Finances présente les budgets primitifs 2012

Après délibération, les trois budgets sont votés à l'unanimité.

Ils s'équilibrent en dépenses et en recettes à :

Budget général	
Section de fonctionnement	941 500 €
Section d'investissement	823 000 €
Eau/Assainissement	
Section d'exploitation	260 000 €
Section d'investissement	533 000 €
CCAS	
Section de fonctionnement	12 200 €

Le Maire remercie Michel Flamand et la Commission des finances pour le travail réalisé, pour la qualité et la clarté de ses exposés.

REALISATION D'UN PRET DE 180 000€ :

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé sur la nécessité de réaliser un prêt de 180 000 € afin de financer une opération d'investissement prévue au Budget 2012 (travaux d'eaux pluviales) délibère pour le financement de cette opération.

Après consultation des Etablissements Financiers, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 180 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée du prêt..... 15 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel..... 4,51 % (taux fixe)
- Périodicité des échéances..... annuelles
- Amortissement.....naturel

A cet effet, le Conseil :

- émet un avis favorable à cette proposition,
- autorise le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

ONF :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'ONF concernant la coupe à asséoir en 2012 dans les forêts relevant du régime forestier. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- demande à l'ONF de bien vouloir procéder en 2012 au martelage des coupes désignées ci-après :
 - ❖ Parcelle n° 26 Champ Villebon 3.67 ha
 - ❖ Parcelle n° 50 Chassant 3.36 ha
- Précise leur destination (vente ou « partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature » (article L145.1 du Code Forestier).

Le Conseil désigne 3 garants pour les coupes délivrées :

- Robert Barrier
- Jean Durand
- Marcel Tournier

SUBVENTION :

Dans le cadre du dispositif de subvention mis en place par le Conseil Général au titre des sorties scolaires, le Conseil dit qu'il y a lieu de reverser à l'Association du Sou des Ecoles, la somme de 579,00 € montant représentant la subvention attribuée pour l'activité piscine et revenant de fait à l'association. Le Conseil émet un avis favorable à ce versement.

CARDON :

Le Conseil Municipal donne son accord pour que soit effective l'adhésion à ce Comité Agricole et Rural dont les actions s'inscrivent dans le volet agricole du contrat de développement Rhône Alpes. Il autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion au comité de territoire.

ACHAT BATIMENT

Le dossier d'approche élaboré par Habitat et Développement Conseils, accompagnant « l'action Logement social » portée par la CCPC et l'étude du CAUE, (redéploiement de l'utilisation des bâtiments communaux), ont mis en évidence que la localisation du garage communal à proximité de l'urbanisation récente, devient un frein à un développement équilibré du cadre de vie. L'exigüité des locaux est une réalité et l'extension compliquée. Les différentes études préconisent un déplacement de celui-ci.

L'opportunité d'acheter un bâtiment de 500 m2 situé à Lancin sur une parcelle de 2361m2 de terrain et appartenant à la SCI CPJ se présente. En application des articles 1311-9 et suivants du CGCT, l'évaluation a été faite par la direction des services fiscaux. Le Conseil, à l'unanimité décide d'acquérir le bâtiment au prix de 165 000 Euros

Le Conseil charge le Maire de mener à bien cette transaction et l'autorise à signer tous les documents nécessaires auprès de l'étude notariale du vendeur.

Le Maire précise que cette délibération annule et remplace celle précédemment prise le 18 janvier 2012 sous le n° 2012/009.

ECHANGE TERRAIN

Un administré de Boulieu souhaite échanger avec la commune une portion de terrain de 60 m2 environ contre une surface équivalente. Le Maire rappelle que la pratique habituelle consiste à éviter d'aliéner la propriété communale. Néanmoins, il rappelle que dans le passé, quelques transactions ont eu lieu, ne remettant pas en cause de manière sérieuse le principe général évoqué ci-dessus. Après discussion de Conseil décide :

- d'échanger avec Monsieur Georges Rinchet une surface approximative de 60m2
- à distraire de sa parcelle cadastrée A360 contre une surface identique à céder par la commune située dans la partie Nord Est de l'impasse du chemin prenant naissance sur la VC n° 5. Cette nouvelle portion communale sera une opportunité pour l'installation du tri sélectif (actuellement situé sur une propriété privée)
- que tous les frais (géométrie, notariaux) seront à la charge de celui-ci. Le prix estimatif des deux parcelles est de 1200 €.

Monsieur Rinchet a quitté momentanément la séance et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil municipal par 14 voix pour émet un avis favorable à cette demande, charge Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

*